

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents:

1 AIX-LES-BAINS Renaud BERETTI
2 AIX-LES-BAINS FRUGIER Michel
3 AIX-LES-BAINS GUIGUE Thibaut

4 AIX-LES-BAINS MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

5 BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude
6 CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire
7 CONJUX SAVIGNAC Claude
8 DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle
9 DRUMETTAZ-CLARAFOND JACQUIER Nicolas

9 DRUMETTAZ-CLARAFOND JACQUIER NICOIAS 10 ENTRELACS BRAISSAND Jean-François

11 GRESY-SUR-AIX MAITRE Florian
12 LA BIOLLE NOVELLI Julie

13 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

Pouvoir de Antoine HUYNH

LE BOURGET DU LAC 14 **MERCAT Nicolas** 15 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard 16 **MERY FONTAINE Nathalie** 17 MOUXY **PERSON Armelle** 18 ONTEX **CARRIER Christiane** 19 **RUFFIEUX ROGNARD Olivier** 20 SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard**

21 SAINT OURS ALLARD Louis

22 SAINT PIERRE DE CURTILLE
23 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
24 TRESSERVE
25 TREVIGNIN
26 VIVIERS-DU-LAC
27 DILLENSCHNEIDER Gérard
28 TOUGNE-PICAZO Brigitte
29 LOISEAU Jean-Claude
20 CHAPUIS Nicolas
20 AGUETTAZ Robert

22 communes présentes

27

VOGLANS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 JUIN 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 17 projets de délibérations.

MERCIER Yves

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 2 Année: 2024 Exécutoire le : 1 1 JUL, 2024

Publiée / Notifiée le : 1 1 JUL, 2024

Visée le : 0 9 JUIL, 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Accord-cadre n° 2024-016 - Diagnostic des ouvrages et Travaux sans tranchées Lot 1 : Travaux sans tranchées / Lot 2 : Diagnostic réseaux - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de collecte, de transport et de dépollution des eaux usées urbaines. A ce titre, le service assainissement réalise des diagnostics des réseaux d'eaux usées par inspection caméra afin de déterminer l'état des ouvrages et engage des travaux de réhabilitation par techniques sans tranchées pour les ouvrages visitables et non visitables.

Le présent marché est constitué de 2 lots :

 Lot 1 : la réhabilitation depuis l'intérieur des ouvrages et réseaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales, unitaires et séparatifs, visitables et non visitables, situés sur l'ensemble du territoire de Grand Lac.

Le montant maximum annuel de l'ensemble des bons de commande s'élève à 1 250 000 € HT:

Lot 2 : la réalisation de diagnostics de canalisations visitables et non visitables existantes par caméra ainsi que des opérations de curage préalables aux interventions sur l'ensemble du territoire de Grand Lac.

Le montant maximum annuel de l'ensemble des bons de commande s'élève à 250 000 € HT.

L'accord cadre est de type mono attributaire à bons de commande pour chacun des lots dont les prestations sont définies au CCTP.

La date limite de réception des offres a été fixée au 3 juin 2024 à 12h. 7 offres ont été réceptionnées au total : 3 offres pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix (sur la base de 6 devis d'aide au dépouillement pour le lot 1 et 4 pour le lot 2).
- 40% valeur technique de l'offre.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juin 2024 propose d'attribuer le lot 1 à l'entreprise Polen pour un montant maximum annuel de 1 250 000 € HT.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juin 2024 propose d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Hydroscann pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT.

Les crédits sont ouverts au budget Assainissement 2024, pour le lot 1 en investissement (opérations 234 et 238) et pour le lot 2 en fonctionnement service 0020-617 et 163-617.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

APPROUVE le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée pour chacun des lots.

Délégués en exercice : 33 Présents : 27

Présents et représentés : 29
Votants : 29

Pour: 29 っ Contre: 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0 Aix-les-Bains, le 2 juillet 2024

Le Président, Renaud BERETA

La secretaire de séance,

Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Accord-cadre n. 2024-016 - Diagnostic des ouvrages et Travaux sans tranchées - Lot 1 : Travaux sans tranchées - Lot 1 : Travaux sans

tranchées / Lot 2 : Diagnostic réseaux - Attribution

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024

Date de réception de l'accusé de

09/07/2024

réception :

Numéro de l'acte :

d5064 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240702-d5064-DE

Date de décision :

02/07/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)